

La négrophobie (*Anti-Blackness*) dans le mouvement anti-traite: « l'esclavage moderne » et l'effacement de l'esclavage racial

Arrianna Marie Coleman (trad. : Selim Nadi)

texte original : <http://aconerlycoleman.wordpress.com/2013/12/03/anti-blackness-in-the-anti-trafficking-movement-modern-day-slavery-and-the-erasure-of-racial-slavery/>

Arrianna Marie Coleman est diplômée de l'Université de Chicago en histoire et science politique, et tient un blog politique : <http://aconerlycoleman.wordpress.com>. Elle a travaillé dans l'enseignement, en tant qu'avocate de SDF, dans des organisations anti-traite ainsi que dans le remplacement de réfugiés/demandeurs d'asile. Désormais, son travail et son engagement sont différents. Elle s'intéresse notamment aux processus migratoires et aux discours tenus sur ceux-ci. Elle s'intéresse également aux États postcoloniaux d'Afrique.

J'ai lu ce passage de l'article de 2013 de Tryon P. Woods intitulé, « Surrogate Selves : Notes on Anti-Trafficking and Anti-Blackness » :

« ... le mouvement anti-traite est embourbé dans un an-historicisme symptomatique de notre monde négrophobe (*anti-black world*). Dans le cas présent, l'esclavage est évoqué afin d'habiller le mouvement d'une certaine saillance politique et d'une urgence émotionnelle, tout en obscurcissant le projet, toujours en cours, de la nouvelle forme de l'esclavage racial, la terreur sexuelle de l'asservissement et le colonialisme, ainsi que l'absence notable de ces deux points dans le discours sur la traite des êtres humains » (Woods, Tryon (2013) : « Surrogate Selves : Notes on Anti-Trafficking and Anti-Blackness », *Social Identities*, vol. 19, n°1, 1 Janvier 2013, pp. 122).

Ainsi, l'auteur poursuit en analysant le rôle discursif/rhétorique des travailleuses du sexe nigérianes dont l'on présume qu'elles sont victimes de traite, et la manière par laquelle le discours anti-traite (notamment celui qui passe par les représentations journalistiques [le-journaliste-comme-sauveur-de-l'humanité]) voile la criminalisation et l'incarcération des corps noirs/basanés/mobiles/féconds dans l'UE.

« L'idée selon laquelle "l'esclavage moderne" découlerait d'un retard culturel africain soulève un examen historique et révèle la négrophobie essentielle sous-tendant l'indignation journalistique et le plaidoyer strident face à la traite des êtres humains. Le mouvement anti-traite est historiquement et politiquement connecté depuis longtemps, même si cela fut réactivé récemment, à l'idée selon laquelle les Africains sont autant coupables de la traite esclavagiste transatlantique (et donc également de ses conséquences) que les Européens et les Américains (comparer avec Gates, 2010). Cette position entend répandre le mouvement en faveur des réparations et y associer la logique aveugle à la race (*colorblind*) de l'ère post-

droits civils : de la même manière que lorsque l'on siffle simultanément des pénalités contre les deux équipes d'un match de sport, les fautes se compensent mutuellement, la seule solution est par conséquent la réconciliation rhétorique et la reprise de la vieille rengaine du statu quo (*business as usual*). Les répercussions mortelles des structures de contrôle et d'accumulation qui sévissent sous le régime de la cécité raciale (*colorblindness*) ou, dans le cas de l'Afrique postcoloniale, la re-colonisation du continent par le capital globalisant découlant du néo-libéralisme, sont ainsi désavouées (Bonilla-Silva, 2003). » (Woods, 2013, pp. 124)

Il est certain que cet article suscite la réflexion. Je travaille avec des organisations anti-traite depuis 2011, et j'ai constamment dû évoluer dans des espaces où les corps/vies noirs sujets à la traite et à l'asservissement étaient utilisés comme de simples procédés rhétoriques. L'idée est que « ce type d'esclavage est terminé », donc que nous pouvons « évoluer pour nous en prendre à "l'esclavage moderne". » Par ailleurs, le terme "esclavage moderne" lui-même est imprécis. Les définitions légales de l'esclavage et de la traite diffèrent. L'esclavage est défini dans l'article 1.1 de la convention relative à l'esclavage de 1926 comme :

« ... l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux »

La définition de l'esclavage de la convention de 1926 fut élargie en 1930, dans la convention sur le travail forcé n°29 de l'OIT, afin d'y inclure le travail forcé ou obligatoire (Article 2.1) qui est compris comme :

« ... tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. »

Remarquez la traite des êtres humains, dans l'article 3, paragraphe (a) du protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains :

« le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. »

correspond à cette définition, du fait qu'elle implique l'usage de menace, de force, ou d'autres formes de contrainte (Action) à des fins d'exploitations. Ainsi, les victimes de traite sont certainement « sous la menace d'une punition » puisqu'elles sont exploitées par leurs traitants. En fait, « l'exploitation » (dans le contexte de la traite des êtres humains) est définie par les Nations-Unies afin d'y inclure « l'esclavage et les pratiques similaires à celui-ci ».

Pourquoi mettre ce point en lumière ? Et bien, pour la simple raison qu'il est imprécis d'utiliser les termes « esclavage » et « traite des êtres humains » de manière interchangeable, car, bien qu'ils se chevauchent, le premier terme fait spécifiquement référence à la condition de privation de l'autonomie d'une personne et des fruits de son travail, alors que le second terme se réfère plutôt à l'entière chaîne de transactions et d'actions qui constituent l'acte même de traite des êtres humains. Légalement, toute personne impliquée dans le recrutement, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, sous la menace, la contrainte, la tromperie ou la fraude (à des fins d'exploitation) est considérée coupable de cet acte (donc d'être un traitant).

Le dernier point est central dans l'argument de Woods selon lequel le mouvement anti-traite actuel repose sur le maintien de la culpabilité africaine dans le commerce trans-atlantique et de l'Océan indien, et d'une « renaissance de l'esclavage ». Chaque partie impliquée dans les transactions et les actions de traite d'êtres humains sont ainsi considérées comme coupables, mais lorsqu'on en vient au rôle, exagéré, des intermédiaires africains dans le commerce des esclaves, cette culpabilité allège le fardeau qui pèse sur les épaules des vendeurs d'esclaves européens et américains qui trafiquent des êtres humains. C'est ici que l'idée de Woods comble celle « d'économie libidinale » (Lyotard, 1974, qui fut développée par la suite chez Hortense Spillers, Frank Wilderson, Saidya Hartman, Joy James, Jared Sexton afin de tenir compte de la négrophobie, de la mort sociale, et de la « renaissance de l'esclavage ») par les économies monétaires/capitalistiques. Sexton définit ainsi « l'économie libidinale » comme :

« l'économie, ou la distribution et l'agencement, du désir et de l'identification (ses condensations et déplacements), et les rapports complexes entre sexualité et inconscient » (Wilderson, Frank B. 2010 *Red, White & Black : Cinema and the Structure of U.S. Antagonisms*. Durham, NC : Duke University Press, pp. 49)

Ceci fait spécifiquement référence aux fantasmes, peurs, aversions, désirs et plaisirs qui guident les représentations et rapports avec les corps noirs en tant qu'anciennement-asservis et désormais libres, et les sujets postcoloniaux. La répulsion qui alimente le regard sur les corps noirs fait partie de cette « économie libidinale ». Mais comment cela est-il relié à la rhétorique du mouvement anti-traite? Le révisionnisme (an)historique est ce qui permet aux sauveurs blancs/occidentaux de « parler à la place » des Autres victimes de traite et asservis sans reconnaître la manière dont ils bénéficient eux-même des disparités de race, de classe et de genre découlant de l'esclavage racial. C'est également un remède, une sorte de rituel abstergent qui absoudrait le sujet-blanc de tout acte répréhensible ou vestige de culpabilité. C'est une manière d'affirmer un certain « anti-racisme » en distançant en

même temps le Blanc du sujet noir. En accord avec de nombreux abolitionnistes blancs du 19^{ème} siècle, le « mouvement anti-traite » moderne repose de manière très forte sur des tactiques rhétoriques montrant la « bonté » du défenseur occidental qui parle sur et pour l'Autre (« donner une voix aux sans-voix »), tout en se distançant – le Blanc – de cet Autre.

Ce révisionnisme efface également l'expérience vécue des Noirs asservis, de même que les bases valables sur lesquelles s'appuie la demande de réparations des descendants d'esclaves noirs (en restant toujours en lien avec l'instrument principal de la logique néolibérale). Si les Africains sont « coupables » de la traite et de l'asservissement des leurs, alors l'Occident ne doit rien aux Africains victimes de la traite et de l'esclavage. Littéralement, la rhétorique anti-traite dominante rend les corps noirs invisibles. Par ailleurs, ces tactiques rhétoriques suggèrent également, dans la même veine que la cécité raciale libérale, que le racisme structurel est dû, en partie, à la participation des esclavagistes africains, et ainsi, les sujets blancs ne doivent plus rien au mouvement des droits civils, qui met en cause la blancheur (*whiteness*).

En ce sens, l'expression « les Africains asservissent les Africains ! » est précurseur de « les noirs tuent les noirs », une autre assertion qui ignore les réalités sociales et matérielles. Pour reconnaître l'idée selon laquelle « les Africains asservissent les Africains » comme exacte, il faudrait alors aussi reconnaître que « les Européens asservissent les Européens » et que « les Asiatiques asservissent les Asiatiques », et ainsi de suite. (Que veut-on dire par « Africain », « Asiatique » ou « Européen » ? Ces termes sont imprécis mais ce sont les termes utilisés dans le cas présent).

L'étude de Orlando Patterson intitulée « Slavery and Social Death » affirme que l'on constate historiquement, que la plupart des formes de l'esclavage sont « intrusives » et que dans celles-ci les victimes de l'esclavage sont amenées aux frontières de la société dominante.

« Lorsque un peuple fut conquis, c'était par définition les conquérants qui étaient les étrangers par rapport à la communauté locale et les conquis qui étaient les natifs. Dans cette situation, l'un des éléments fondamentaux de l'esclavage – l'aliénation natale – était quasiment impossible à réaliser que ce soit de manière intrusive ou extrusive. Mais la nature même de ce cas, les populations natives conquises ne pouvaient pas être nativement aliénées en termes intrusifs, fait que ce sont les intrus qui servaient de modèle. » (Patterson, Orlando (1982). *Slavery and Social Death : A Comparative Study*. Cambridge, MA : Harvard University Press, pp. 111)

Il suffirait de regarder l'histoire de l'Empire romain au sein de ce qui deviendra plus tard l'Europe, lorsque les Romains firent la guerre afin d'étendre et de maintenir les frontières de leur Empire, ils enrôlèrent les colonisés pour le service militaire, l'esclavage sexuel, la servitude pour dette (*debt*

slavery) et ainsi de suite. Les personnes asservies incluent les peuples de ce qui allait devenir par la suite les Allemands, les Français, les Britanniques, etc. Si l'on observe de plus près la particularité asiatique que constituait la Corée pré-moderne, on voit un pays qui était une société d'esclaves et dans laquelle un tiers de Coréens furent asservis (servitude pour dette). Historiquement, l'esclavage sur le continent africain se faisait aussi principalement entre les divers groupes, et découlait de la guerre et/ou du statut socio-économique.

Notons également que l'esclavage transatlantique, couplé à un colonialisme de peuplement, distingue les formes « intrusives » de l'esclavage des formes « extrusives ». Les esclavagistes étaient ainsi des colons non-natifs (les colons ne sont, de toute manière, jamais natifs du pays qu'ils colonisent) même lorsqu'ils s'engagèrent dans la traite et l'asservissement des Africains. Cette réalité est éludée de la rhétorique anti-traite moderne, qui tend à fixer et sanctifier les frontières nationales en traitant les victimes du traite et les travailleurs immigrés comme les *incarnations* des frontières qui doivent être gérées et contrôlées dans les régimes biopolitiques (qui incluent, même s'ils ne s'y limitent pas, les équipements pour la détention d'immigrés, les prisons, les foyers d'accueil pour les jeunes non-accompagnés, etc.).

Dans un billet précédent, intitulé « Heroes, Villains, and Victims : Why the Anti-Trafficking Discourse is Problematic », je m'adressais à la diabolisation des proxénètes dans les écrits anti-traite (sexuelle) :

« En représentant les traitants comme des personnes "à part", notamment à travers le maître mot de "proxénète" (*pimp*), le discours anti-traite occulte le fait que les traitants sont souvent les plus proches de leurs victimes. Dans de nombreux cas, les traitants sont des parents, des membres de la famille, des intimes, des voisins, professeurs, leaders religieux, officiers de police et autres personnes "de confiance" faisant autorité. Le traitant n'est donc pas simplement une personne opérant dans l'ombre d'une ruelle qui "s'empare" des fugitifs ou des immigrés. »

Ce passage fait écho à un extrait de la page 123 du travail de Woods :

« Le discours contemporain sur les personnes victimes de traite et sur "l'esclavage moderne" tord sérieusement le contexte historique de l'esclavage racialisé, de la même manière que l'histoire contradictoire de l'abolitionnisme qui cherche en réalité à inclure les corps miséreux en étendant l'appareil de contrôle, de surveillance et de punition au-delà des seuls esclaves. Les articles décrivant le commerce d'esclave "respectable" du Nigeria mettent en lumière le déguisement de la Nation raciale occidentale et de la paranoïa érotique en sécurisant les connections discursives entre les femmes nigérianes vendant du sexe en Europe et le « nouvel esclavage » (Little, 2004). Dans ces articles, publiés sur le site de la BBC entre 2000 et 2010, faisant état de milliers de jeunes femmes nigérianes forcées à se prostituer dans les "camps

d'esclaves" du Mali, du sauvetage d'environ 200 "enfants-esclaves" des forêts du sud-ouest, ou encore des centaines de filles du Nigeria vendues comme esclaves sexuelles en Europe chaque année [et] faisant l'objet d'une traite passant par l'Angleterre, l'esclavage moderne est construit comme un trait banal de l'Afrique contemporaine. » (BBC, 2010 ; Olukoya, 2003 ; Pannell, 2001). Dans ce récit, les agents africains imposent l'esclavage à un Occident qui n'en veut pas et l'Afrique est construite, encore une fois, comme le lieu de la criminalité et du barbarisme. Par exemple, ces articles affirment que "la traite d'êtres humains n'est pas quelque chose qui ne se produit qu'aux marges les plus criminelles de la société nigériane. C'est imbriqué dans la fabrique de la vie nationale" (Little, 2004, p.2). Ces articles décrivent les parents comme prenant consciemment part à la victimisation de leurs enfants. L'un de ces articles cite ainsi le président de l'UNICEF britannique, David Puttnam, qui affirme que ce qui "les frustre ici, au Nigeria, plus que la pauvreté qui est sa cause principale, c'est l'attitude qui l'accompagne". »

Bibliographie

Woods, Tryon. (2013) « Surrogate Selves : Notes on Anti-Trafficking and Anti-Blackness » *Social Identities*, Volume 19, Numéro 1, 1er Janvier 2013, pp. 120-134 (15)

Wilderson, Frank B. (2010) *Red, White & Black : Cinema and the Structure of U.S. Antagonisms*. Durham, NC : Duke University Press (le chapitre 2, intitulé « The Narcissistic Slave » est disponible au lien suivant : <http://www.incognegro.org/pdf/TheNarcissisticSlave.pdf>)

Lyotard, Jean-François. (1974) *Économie libidinale*. Paris : Les éditions de Minuit.

Anderson, Benedict. (1996) *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La Découverte.

Arendt, Hannah (1982) « Le déclin de l'État-Nation et la fin des droits de l'homme », Chapitre 5 de *l'Impérialisme* (deuxième partie des *Origines du totalitarisme*), Paris : Points.

Benhabib, Seyla, « "The Right to Have Rights" : Hannah Arendt on the Contradictions of the Nation-State », Chapitre 2 de *The Rights of Others : Aliens, Residents, and Citizens*. (2004) Cambridge : Cambridge University Press. pp. 49-70

Brown, Wendy. (2010), *Walled States, Waning Sovereignty*. Londres : The MIT Press.

Deleuze, Gilles. (1990), « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle ». *L'autre Journal*, numéro 1,

Mai 1990.

Fassin, Didier. (2001). « The Biopolitics of Otherness. Undocumented Foreigners and Racial Discrimination in French Public debate », *Anthropology Today*, 17(1) : 3-7.

Foucault, Michel. (1975) *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel. (1997) *Il faut défendre la société. Cours au collège de France*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel. (2004) *Naissance de la biopolitique. Cours au collège de France*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel (2004) *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel (2001) « La technologie politique des individus » dans *Dits et Écrits, tome 2 : 1976-1988*. Paris : Gallimard.

Lemke, Thomas. (2011). *Biopolitics : An Advanced Introduction*. New-York : New York University Press. pp. 15

Luibheid, Eithne. (2002) *Entry Denied : Controlling Sexuality at the Border*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Mbembe, Achille. (2000) *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.

Mbembe, Achille. (2003). « Necropolitics ». *Public Culture*, 15:11-40.

Patterson, Orlando. (1982). *Slavery and Social Death : A Comparative Study*. Cambridge, MA : Harvard University Press.